LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026

Amendement relatif au maintien des subventions du Réseau des clubs para-accueillants

Rattaché à la délibération 2026 DJS 207

Déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti

Vu le projet de délibération 2026 DJS 207 relatif à l'attribution de subventions aux comités départementaux handisport et du sport adapté de Paris dans le cadre du Réseau des clubs para-accueillants ;

Considérant qu'en 2025 la Ville a accordé 15 000 euros au Comité départemental handisport de Paris et 10 000 euros au Comité départemental du sport adapté de Paris au titre de ce dispositif ;

Considérant que la présente délibération ramène le financement du Comité handisport à 10 000 euros et réduit ainsi de 20 % le soutien total au dispositif, en contradiction avec l'objectif affiché de faire des Jeux paralympiques un héritage durable ;

Le projet de délibération est ainsi amendé :

À l'article 1, le montant de « 10 000 euros » est remplacé par le montant de « 15 000 euros ».

À l'article 3, le montant total de « 20 000 euros » est remplacé par le montant total de « 25 000 euros ».

L'avenant conclu avec le Comité départemental handisport de Paris est modifié en conséquence avant sa signature.